

# Politique positive et démocratie.

Michel Bourdeau, CNRS IHPST

Résumé. L'article se propose de présenter les critiques adressées par Comte à la pensée politique moderne. Une fois dressé un constat de la situation actuelle, il faut s'assurer que les embarras en question sont bien ceux de la démocratie. Une troisième partie présente à grands traits l'esprit de la politique positive. On peut alors expliciter le jugement porté sur la démocratie. Si la souveraineté populaire est une « mystification oppressive », il est toutefois possible d'en dégager un noyau positif, ce qui est beaucoup plus difficile pour l'égalité. Liberté et égalité travaillent en sens contraire et les niveleurs méconnaissent ce qui sert de fondement à la sociologie, à savoir la statique sociale ou théorie de l'ordre.

La politique positive peut-elle nous apprendre quelque chose sur les embarras actuels de la démocratie ? Pour beaucoup d'entre nous, la question ne se pose tout simplement pas. Pour les uns, c'est jusqu'à l'existence même d'une politique positive qui en est venue à être complètement oubliée ; pour les autres, ce qu'ils savent d'elle suffit à la disqualifier. Comte n'a-t-il pas fait l'éloge de la dictature et critiqué le régime parlementaire ? Il n'est donc pas difficile de le présenter comme un adversaire irréductible de la démocratie. Il y a bien, chez lui, une critique de la maladie occidentale, mais ce n'est pas ce qu'il y a de plus intéressant et, si cette image d'un Comte précurseur du totalitarisme, qu'on trouve par exemple chez Hayek, et qui est aujourd'hui largement dominante, rendait justice à Comte, si elle nous donnait une image fidèle de la politique positive, alors, oui, il vaudrait mieux en rester là. Mais il faut bien admettre qu'elle est largement caricaturale. Comme Hegel, à qui pendant un temps on aimait à le comparer, la pensée politique de Comte a fait l'objet d'interprétations diamétralement opposées, illustrées entre les deux guerres par Alain et Maurras. La tension est inscrite dans la devise du positivisme : *ordre et progrès*, selon le poids que l'on donnait à l'un ou à l'autre. Et historiquement, il est assez clair que les plus actifs (qu'on pense à Littré, ou à Mill, qui d'ailleurs ont pris à un moment donné leur distance devant des orientations qui leur paraissaient rétrogrades) étaient des partisans du progrès. Dans ce qui suit, je m'inscris donc dans cette lignée, sans nier que l'autre lecture puisse s'appuyer sur des textes de Comte.

La difficulté n'est pas pour autant résolue. Comte a commencé à écrire il y a deux siècles. Entre la situation qu'il avait sous les yeux et la nôtre, les différences sont multiples et considérables. Même à supposer qu'ils soient toujours valables, exposer dans l'abstrait et pour eux-mêmes les principes de la politique positive ne répondrait que très imparfaitement à la question posée. Inversement, chercher dans l'oeuvre de Comte comme des recettes qu'il suffirait de mettre en pratique n'a pas grand sens. Ce qui suit se situe donc dans un entre deux, exercice quelque peu difficile. Le but, du moins, est clair : il ne s'agit pas d'accabler le malade, mais de chercher un remède à la situation.

Pour ce faire, je procéderai en quatre temps. Tout d'abord, il faut dresser un constat. Chaque jour, l'actualité apporte son lot de nouvelles inquiétantes qui invitent à se demander si le processus démocratique ne serait pas enrayé. Dans la mesure où les phénomènes économiques sont pour beaucoup dans cette évolution, il s'agira en un deuxième temps de s'assurer qu'il s'agit bien d'embarras *de la démocratie*. L'étymologie veut que ce soit un régime où le pouvoir appartient au peuple mais, comme on sait, la souveraineté populaire peut prendre des formes très diverses et beaucoup identifieraient volontiers démocratie et gouvernement représentatif. Tocqueville pour sa part proposait une autre approche : ce qui distingue avant tout un régime démocratique d'un régime aristocratique, c'est l'égalité des conditions.

Ce travail préliminaire une fois accompli, une troisième partie tentera de dégager ce que l'on pourrait appeler l'esprit de la politique positive. Pour celle-ci, ce sont les idées qui gouvernent le monde et il y a par exemple de bonnes raisons de se demander si, pour une part du moins, nos embarras actuels n'auraient pas leur source dans le triomphe des idées néo-libérales, au début des années 1980. Un autre principe fondamental, que Comte partage avec Tocqueville, pose la nécessité de se placer au point de vue sociologique. Il n'est pas difficile alors de vérifier le bien fondé du premier axiome de la politique positive : il n'y a pas de société sans gouvernement. C'est seulement alors que, dans une dernière partie, on pourra expliciter le jugement porté sur la démocratie. Dès 1822 Comte, qui n'avait alors que vingt-quatre ans, avait remarqué qu'à la différence de l'erreur des rois, l'erreur des peuples entre en contradiction non avec les faits mais « avec les principes, qu'il est toujours bien plus difficile de ne pas perdre de vue ». Si la souveraineté populaire est ainsi présentée comme une « mystification oppressive »<sup>1</sup>, il n'est toutefois pas difficile d'y dégager un noyau positif. Il n'est pas sûr en revanche qu'il en aille de même de l'égalité. Pour Comte, liberté et égalité travaillent en sens contraire. Ses critiques s'adressent donc avant tout aux niveleurs, accusés de méconnaître ce qui sert de fondement à la sociologie, à savoir la statique sociale ou théorie de l'ordre. L'ordre suppose une différence entre le supérieur et l'inférieur, des rapports de subordination. L'établissement d'un classement constitue une partie essentielle de la statique sociale et la distinction entre classement concret et classement abstrait permet, *in fine*, de faire une place à un « sage nivellement ».

Une société en crise : En marche, mais dans quelle direction ?

Commençons par jeter un coup d'œil sur ce qui cause problème. Preuve que le constat est devenu banal, la langue a forgé un néologisme, *démocrature*, mais l'on préfère parler de populisme, chargeant ainsi d'un nouveau sens un terme apparu il y a une centaine d'années dans un tout autre champ sémantique, celui de la théorie non politique mais littéraire, pour désigner un courant romanesque proche du vérisme. On sait que la vie des langues se nourrit de tels transferts, mais il est aussi permis de penser que ce populisme dont on nous parle tant serait un concept mou.

Ce à quoi on assiste est une recomposition du paysage politique : les partis traditionnels vont de défaite en défaite et le processus démocratique par excellence que sont les élections en fait apparaître de nouveaux, qui se réclament parfois de principes assez éloignés de ce que nous considérons comme démocratique. Les partis politiques ne sont d'ailleurs pas les seuls à être affectés. La révolution informatique a profondément bouleversé nos modes de socialisation et d'autres institutions qui ont longtemps passé pour constitutives du jeu démocratique sont aussi atteintes.

Dans la mesure où la démocratie est une des formes de vie politique que peut se donner un Etat, une nation, la crise de la démocratie renvoie encore à un double dépassement du cadre national. C'est ainsi que, pour un européen, il est difficile de la dissocier des problèmes suscités par la construction de l'Europe. En l'occurrence, il ne s'agit pas tant du déficit démocratique des institutions européennes, puisque précisément ce n'est pas la démocratie mais son absence qui est tenue responsable des dysfonctionnements observés. Ce qui alimente l'euroscépticisme, ce sont les conséquences de

---

<sup>1</sup> Au Général Bonet, 1<sup>er</sup> décembre 1851 ; CG VI, p. 191. Pour les œuvres de Comte, les abréviations suivantes seront utilisées :

— *CPS* : *Considérations sur le pouvoir spirituel* (1826), cité dans les *Ecrits de jeunesse*, (P. Carneiro et P. Arnaud, eds.), Paris, Mouton, 1970.

— *C* : *Cours de philosophie positive*, (1830-1842), cité dans l'édition Hermann, 2 vol., Paris, 1975 (1<sup>er</sup> vol., l. 1-45 ; 2<sup>e</sup> vol., l. 46-60) ; pour les leçons 46-51, les références sont à la nouvelle édition, Paris, Hermann, 2012.

— *DP* : *Discours sur l'ensemble du positivisme* (1848) ; Paris, GF, 1998 ; figure également au tome 1 du *Système* comme *Discours préliminaire*.

— *S* : *Système de politique positive* (1851-1854), Paris, L. Mathias, 4 volumes.

— *CG* : *Correspondance Générale et Confessions* (P. Carneiro et alii, eds.), Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 8 vol., 1973-1990.

— *Cat.* : *Catéchisme positiviste ou sommaire exposition de la religion universelle en onze entretiens systématiques entre une femme et un prêtre de l'humanité* (1852) ; Paris, GF, 1966.

— *Appel* : *Appel aux conservateurs*, Paris, Victor Dalmont, 1855.

l'orthodoxie néo-libérale qui inspire depuis quelques décennies la politique de Bruxelles, mais dont les effets sont planétaires : avec la mondialisation des échanges, les multinationales échappent au contrôle des Etats, quand elles ne leur imposent pas leurs lois.

Si maintenant l'on rassemble ces différents aspects, l'image qui se dégage n'encourage pas à l'optimisme. Ce à quoi l'on assiste, c'est à un développement des inégalités. A l'effondrement des partis centristes répond le désarroi des classes moyennes. Entre l'élite et le *demos*, les « petites gens », les laissés pour compte de la globalisation, le fossé ne cesse de se creuser. D'où une crise de confiance dans ceux qui nous gouvernent, qui finit par s'étendre des hommes aux institutions.

Et la démocratie dans tout cela ?

Le constat qui vient d'être dressé est très général. Soit, la société est en crise, mais qu'est-ce qui autorise à parler d'une crise de la *démocratie* ? Si la question se pose avec tant d'insistance, c'est qu'un phénomène nouveau s'est produit. La démocratie a toujours eu des adversaires, mais aujourd'hui, ce sont ses propres partisans qui s'interrogent. Leurs attentes ont été déçues : les formes que prend la vie démocratique, les résultats qu'elle produit ne correspondent pas à l'idée qu'ils s'en faisaient. Que s'est-il bien passé ? Est-ce un simple accident de parcours, ou ne serait-ce pas la nature même de la démocratie qui serait en cause ? La première hypothèse est la plus rassurante. La démocratie a connu bien d'autres accidents de parcours et la ligne fixée reste la bonne : ce dont nous souffrons, c'est d'un déficit démocratique. Mais si la situation actuelle est à ce point embarrassante, c'est qu'on ne peut pas non plus écarter la seconde hypothèse, au risque de se retrouver dans le camp des adversaires de la démocratie, un pas que beaucoup, non sans raison, hésitent à franchir, car il serait vécu comme une sorte de trahison.

Une partie de ces embarras est effectivement conjoncturelle, due notamment à une focalisation assez récente sur la démocratie. La France est une République. Ceux de ma génération, par exemple, ont été habitués à se réclamer de la tradition républicaine, des valeurs républicaines et déjà Comte, qui avait vécu sous deux monarchies et sous deux empires, pouvait se flatter d'être resté constamment républicain. Non que les références à la démocratie aient été absentes, mais elle n'étaient pas premières. Il est permis de penser que cette focalisation est liée à la place croissante occupée chez nous, et un peu partout dans le monde, par ce que l'on pourrait appeler le modèle nord américain. Qui aurait jamais songé à parler de première dame il y a seulement vingt ans, ou à introduire des primaires pour choisir le candidat aux élections présidentielles ? S'il fallait chercher à dater les débuts du processus, on pourrait le faire remonter à 1945 et au débarquement allié. *La démocratie en Amérique* a certainement beaucoup contribué à la fortune du mot *démocratie* ; or il est établi qu'avant 1940, sauf à droite, personne ou presque ne lisait Tocqueville, et qu'en particulier il ne faisait pas partie des lectures des philosophes ou des sociologues. Bref, dans cette focalisation quasi obsessionnelle sur la démocratie, certains pourraient être tentés de ne voir qu'un effet de mode ; or il est bien connu que les modes donnent lieu à des excès et sont destinées à passer. De même, il n'est pas inutile d'établir un parallèle avec la situation du marxisme il y a cinquante ans. On a trop vite oublié que Sartre exprimait un assez large consensus quand, en 1960, dans la *Critique de la raison dialectique*, il présentait le marxisme comme l'indépassable philosophie de notre temps. Qui contestait cette position se trouvait aussitôt disqualifié. Jusqu'à un certain point, la situation est analogue aujourd'hui, et l'on ne peut pas exclure que ceux qui tiennent la démocratie pour l'indépassable régime politique de notre temps, soient tout autant dans le vrai que Sartre il y a un demi-siècle.

Que l'on privilégie une hypothèse ou une autre, il faut de toute façon s'entendre au préalable sur ce qu'est une démocratie, étant entendu que le terme a pris au cours du temps des sens très divers et qu'il est hors de question de les examiner tous. Je m'en tiendrai donc à trois approches. Depuis toujours, une démocratie est un régime où le peuple est souverain. Tocqueville, pour sa part, nous invite à adopter un point de vue sociologique : une démocratie est une société où prévaut l'égalité des conditions. Enfin, aujourd'hui, dans l'esprit de beaucoup, il ne peut y avoir de démocratie que libérale.

*Démocratie, souveraineté populaire et gouvernement représentatif.* L'étymologie veut que la démocratie soit le régime où le peuple (*demos*) exerce le pouvoir (*cratie*) mais, sous l'apparente simplicité de cette définition se dissimule toute sorte de difficultés. C'est tout particulièrement le cas quand la démocratie est associée à l'idée de souveraineté populaire. Il est d'ailleurs assez remarquable que cette dernière notion soit absente de la pensée antique, alors pourtant que la démocratie nous vient

des Grecs. Pour la question qui nous occupe, point n'est besoin de chercher à pénétrer les arcanes de la souveraineté et je m'en tiendrai à quelques remarques<sup>2</sup>. Pour y voir clair, il convient tout d'abord de revenir à l'usage adjectif. Le souverain, c'est le détenteur de la puissance souveraine et, pendant longtemps, les philosophes ont disserté sur le souverain bien. Est souverain ce qui, dans son genre, est au-dessus de tous les autres. La puissance souveraine, c'est la puissance suprême, celle qui décide en dernier ressort. La souveraineté, dit Bodin, c'est « la puissance de donner et de casser la loi »<sup>3</sup>. De là à l'idée de pouvoir absolu, il n'y a qu'un pas. L'absolutisme pose en effet que le prince est *legibus solutus*, délié des lois. A cet égard, il est important de noter que l'idée de souveraineté populaire concerne l'origine de la souveraineté et non sa nature. Elle a été mise en avant pour lutter non contre l'absolutisme, mais contre la monarchie de droit divin, contre l'idée, toujours pour parler comme Bodin, que le prince souverain n'est tenu à rendre compte qu'à Dieu.

Une autre difficulté concerne cette fois le peuple. Qui en fait partie ? Si en effet on se demande comment le peuple exerce son pouvoir, il est clair que la démocratie doit tenir compte de la démographie. Parallèlement à la distinction maintenant classique entre liberté des anciens et liberté des modernes, il y a lieu de distinguer la démocratie des anciens et la démocratie des modernes. Au quatrième siècle, à Athènes, un citoyen pouvait participer directement aux prises de décision. Il est clair qu'avec l'évolution démographique, la démocratie directe est de moins en moins praticable et l'institution caractéristique de la vie démocratique aujourd'hui, c'est le gouvernement représentatif. De cette façon, on échappe aux apories de la souveraineté pour se demander à la place, plus prosaïquement : qui gouverne ? Si c'est le peuple qui désigne ses représentants alors, en principe, c'est lui qui gouverne, mais par l'intermédiaire de ses représentants.

Un gouvernement représentatif ne résout pas seulement les questions relatives à la taille du corps politique, elle apporte aussi une réponse élégante à l'objection qu'on a souvent fait valoir contre la démocratie : elle ignorerait le problème des compétences et laisserait le premier venu décider de questions auxquelles il n'entend rien<sup>4</sup>. C'est ainsi que Tocqueville, félicitant Mill d'avoir remarquablement exposé « la distinction capitale entre *délégation* et *représentation* », ajoutait : « Soyez sûr, mon cher Mill, que vous avez touché là la grande question, du moins telle est ma ferme croyance. Il s'agit bien moins pour les amis de la Démocratie de trouver les moyens de faire gouverner le peuple que de faire choisir au peuple les plus capables de gouverner et de lui donner sur ceux-là un empire assez grand pour qu'il puisse diriger l'ensemble de leur conduite et non le détail des actes ni les moyens d'exécution. Tel est le problème »<sup>5</sup>.

---

<sup>2</sup> Pour se faire une idée des subtilités auxquelles la notion a donné lieu, voir par exemple Georges Burdeau, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Paris, LGDJ, 1962, qui explique, p. 109-110, pourquoi en France, la souveraineté appartient non pas au peuple, mais à la nation. Comme le remarquait Pierre Legendre : « il n'est guère que la mafia pour pratiquer la souveraineté sans s'embarrasser de justification prodigieuse » (*L'ineffable objet de la transmission*, Paris, Fayard, 2004, p. 182).

<sup>3</sup> *Les six livres de la République*, Paris, Jacques Dupuis, 1580, livre I, chapitre x, *Des vraies marques de souveraineté*, p. 233. C'est d'ailleurs ce que Constant reprochera à Rousseau : « en même temps que l'on reconnaît [...] la souveraineté du peuple, il est nécessaire, il est urgent d'en bien concevoir la nature et d'en bien déterminer l'étendue. Sans une définition exacte et précise, le triomphe de la théorie pourrait devenir une calamité dans l'application. La reconnaissance abstraite de la souveraineté du peuple n'augmente en rien la somme de liberté des individus, et si l'on attribue à cette souveraineté une latitude qu'elle ne doit pas avoir, la liberté peut être perdue malgré ce principe, ou même par ce principe » (*Principes de politique*, chap. 1, de la souveraineté du peuple ; in *Œuvres*, éditées par A. Roulin, Paris, Pléiade, p. 1102-1103). En un sens, la difficulté tient à ce que la notion est liée à celle de légitimité. Ce que l'on veut établir, c'est qu'il n'y a de pouvoir légitime que celui qui est institué par la collectivité qu'il régit. Comme le faisait valoir un frondeur à Mazarin, à ceux qui croient que « les peuples ne sont faits que pour les rois », il faut répondre que « les rois n'ont été faits que pour les peuples. Car de tout temps il y eut des peuples sans roi, mais jamais il n'y eut de roi sans peuple ».

<sup>4</sup> Voir Ludmilla Lorrain « La représentation politique chez Mill », *Cahiers philosophiques* 148 (2017-1), p. 41-53.

<sup>5</sup> Lettre à Mill du 3 décembre 1835, dans *Correspondance anglaise*, vol. 1, Paris, Gallimard, 1954, p. 303-304. La même idée avait déjà été très clairement exprimée par Montesquieu, qui mettait plus

Le système de la représentation corrige les défauts d'une démocratie mal entendue, mais dans quelle mesure est-il encore démocratique ? Elire ceux qui gouvernent, est-ce gouverner ? Il n'est pas sûr que la souveraineté populaire se réalise dans le gouvernement représentatif et Sieyès, par exemple, distinguait soigneusement régime représentatif et régime démocratique.

*Le point de vue sociologique : l'égalité des conditions.* Souveraineté populaire, gouvernement représentatif, les deux notions ont été élaborées avant 1789. Or les contrecoups de la Révolution ont aussi affecté la pensée politique. Le surgissement de la science sociale a ainsi permis une nouvelle caractérisation de la démocratie. Cette approche, loin d'être incompatible avec la précédente, en constitue plutôt un enrichissement et Tocqueville par exemple, à qui sont empruntées les analyses qui suivent, compte parmi les plus chauds partisans du gouvernement représentatif. Adopter le point de vue sociologique, puisque c'est de cela qu'il s'agit, c'est prendre conscience du lien qui unit un régime politique à certaines formes de vie sociale. Demander, dans l'absolu ; quel est le meilleur type de gouvernement ? n'a pas de sens. La bonne question est plutôt : donné un certain type de société, quel est le régime politique qui lui convient ? Vouloir introduire la démocratie en Libye, en Irak ou en Afghanistan sans s'être assuré que les conditions d'exercice de la vie démocratique sont réunies, c'est se condamner par avance à l'échec.

La question des rapports de Tocqueville à la démocratie est notoirement complexe. Si l'on trouve chez lui d'explicites professions de foi démocratique<sup>6</sup>, il est difficile de faire de cet aristocrate un chantre enthousiaste du régime dont il constatait l'irrésistible avènement. Dans la mesure où il s'agit de comprendre ce qui ne va pas dans notre démocratie, je m'en tiendrai aux critiques qu'il a formulées à son encontre, étant entendu une fois pour toutes que c'est là un point de vue unilatéral.

Ecrivant à son ami Henry Reeves, qui traduisait la *Démocratie en Amérique*, voici en quels termes il lui explique l'esprit dans lequel il a composé son ouvrage et qui doit guider le traducteur dans son travail :

« J'écris dans un pays et pour un pays où la cause de l'égalité est désormais gagnée sans retour possible vers l'aristocratie. Dans cet état de choses, j'ai senti que mon devoir était de m'appesantir particulièrement sur les mauvaises tendances que l'égalité fait naître afin de tâcher d'empêcher mes contemporains de s'y livrer. C'est la seule tâche honorable pour ceux qui écrivent dans un pays où la lutte est finie. Je dis donc des vérités souvent fort dures à la société française de nos jours et aux Sociétés Démocratiques en général, mas je les dis en ami et non en censeur. C'est même parce que je suis ami que j'ose les dire »<sup>7</sup>.

De ces critiques, on ne retient d'ordinaire que ce qui concerne la tyrannie de la majorité. Dans une démocratie, non seulement la majorité n'a souvent aucun scrupule à imposer ses vues à la minorité, mais elle réussit aussi ce tour de force d'« immatérialise[r] le despotisme »<sup>8</sup>. Il y a toutefois de bonnes raisons de penser que s'en tenir là, c'est passer à côté de ce que Tocqueville cherchait à nous faire comprendre. Comme le dit clairement la lettre précédente, à ses yeux, la source du mal était dans l'égalité. Preuve de ce que tel est bien le centre de sa critique, c'est sur ce point que porte le bref avertissement sur lequel s'ouvre le second livre : « en me voyant attribuer tant d'effets divers à l'égalité, [le lecteur] pourrait en conclure que je considère l'égalité comme la cause unique de tout ce qui arrive de nos jours. Ce serait me supposer une vue bien étroite. [...] Je n'ai pas entrepris de montrer la raison de tous nos penchants et de toutes nos idées ; j'ai seulement voulu faire voir en quelle partie l'égalité avait modifié les uns et les autres »<sup>9</sup>

---

explicitement en cause l'incapacité du peuple à prendre les bonnes décisions : « Le grand avantage des représentants, c'est qu'ils sont capables de discuter les affaires. Le peuple n'y est point du tout propre ; ce qui forme un des grands inconvénients de la démocratie. [...] Il ne doit entrer dans le gouvernement que pour choisir ses représentants, ce qui est très à sa portée » *Esprit des Lois*, Livre XI, chapitre 6, *De la constitution d'Angleterre*.

<sup>6</sup> Voir par exemple la lettre à Mill de juillet 1835 ; *Ibid.*, p. 294.

<sup>7</sup> A Henry Reeves, 15 octobre 1839 ; *Ibid.*, p. 47-48.

<sup>8</sup> *De la démocratie en Amérique*, 2 vol., Paris, Gallimard, 1953 ; I, p. 265.

<sup>9</sup> *Ibid.*, I, p.7 ; l'idée est reprise dans la conclusion, au moment où l'auteur termine « par une idée générale qui renferme dans son sein non seulement les idées particulières qui ont été exprimées dans ce présent chapitre, mais encore la plupart de celles que ce livre a voulu exposer » : « J'ai voulu

Tout en admettant que liberté et égalité peuvent se confondre, Tocqueville estime indispensable de bien les distinguer. L'amour de la liberté est de tous les temps et le propre des sociétés démocratiques est cette égalité des conditions dont l'auteur de la *Démocratie en Amérique* nous dit, dans la première page du livre, qu'elle l'a tant frappé aux Etats-Unis qu'il en est venu à y voir « le fait générateur dont chaque fait particulier semblait descendre » (*Ibid.* I p.1 ; cf. II p. 101-103).

*Egalité* est un terme éminemment polysémique et préciser ce qu'il faut entendre au juste par ces conditions qu'une société démocratique rend égales n'a rien d'aisé. L'omniprésent contraste établi entre démocratie et aristocratie invite toutefois à associer l'égalité des conditions à l'abolition des privilèges. La société de l'Ancien Régime était profondément inégalitaire et le rang de chacun y était soigneusement fixé. Tout cela a été détruit par la Révolution. Les liens de dépendance dans lesquels l'individu était inséré ont disparu. Tel est bien le travail de l'égalité : elle « rend les hommes indépendants les uns des autres »<sup>10</sup>. D'où ce corollaire : « l'égalité isole et affaiblit les hommes » (*Ibid.* II, p. 330 ; cf. p. 337). Il suffit alors de dérouler les conséquences pour voir que « les vices que le despotisme fait naître sont précisément ceux que l'égalité favorise. Ces deux choses se complètent et s'entraident d'une manière funeste. L'égalité place les hommes à côté les uns des autres, sans lien commun qui les retienne. Le despotisme élève des barrières entre eux et les sépare » (*Ibid.* II, p. 109). De plus, l'égalité ne peut qu'engendrer des frustrations : « non seulement [les hommes] sont impuissants par eux-mêmes, mais ils trouvent à chaque pas d'immenses obstacles qu'ils n'avaient point aperçus d'abord. Ils ont détruit les privilèges gênants de quelques-uns de leurs semblables ; ils rencontrent la concurrence de tous. La borne a changé de forme plutôt que de place » (*Ibid.* II, p. 144).

*Démocratie et libéralisme.* Enfin, il est permis de se demander si ce qu'on appelle crise de la démocratie ne serait pas plus précisément une crise de la démocratie libérale<sup>11</sup>. Il est clair en effet que l'actuel désamour est lié à des phénomènes qui ne sont pas directement politiques, à commencer par la mondialisation. Le populisme trouve son terrain chez ceux qui ont le sentiment d'être laissés pour compte, comme les victimes des délocalisations. On en dira autant des inégalités économiques, qui n'ont cessé d'augmenter depuis quelques décennies. Dans la mesure où la mondialisation est le fruit de la volonté délibérée de laisser libre cours à la concurrence et aux lois du marché, on en vient à la conclusion qu'il est fort possible que les embarras de la démocratie soient en partie dus à l'alliance étroite scellée il y a quelque temps entre démocratie et libéralisme économique<sup>12</sup>. Ainsi, l'euroscpticisme, qui est considéré comme un des symptômes les plus manifestes de cette crise de nos démocraties, n'est pas étranger au tournant libéral opéré il y a quelques dizaines d'années à Bruxelles et qui a conduit à inscrire le principe de la libre concurrence dans le marbre des traités. Tout le monde y gagne, nous disait-on. Ce n'est tout simplement pas vrai ; et, à tort ou à raison, ceux qui sont passés au rouleau compresseur tiennent le gouvernement en place, et à travers lui la démocratie, pour responsable.

La politique positive, première approche

---

exposer au grand jour les périls que l'égalité fait courir à l'indépendance humaine, parce que je crois fermement que ces périls sont les plus formidables aussi bien que les moins prévus de ceux que renferme l'avenir. » (4<sup>e</sup> partie, chap. vii ; *Ibid.*, II, p.334-335).

<sup>10</sup> *Ibid.* II, p. 295. Un autre aspect essentiel de l'égalisation des conditions concerne les lois sur les successions, qui « devraient être placées en tête de toutes les institutions politiques, car elle influent incroyablement sur l'état social des peuples » (*Ibid.* I, p. 47).

<sup>11</sup> Préciser ce qu'il faut entendre par libéralisme nous ferait sortir du cadre fixé. L'approche la plus appropriée au présent propos est sans doute celle suivie par Foucault : « un Etat sous surveillance du marché plutôt qu'un marché sous surveillance de l'Etat » (*Naissance de la biopolitique*, Paris, Gallimard-Seuil, 2004, p. 120).

<sup>12</sup> Comme le notait Raymond Boudon en 1985, « Aujourd'hui, Dieu merci, c'est de Hayek et de Popper que le Tout-Paris paraît plutôt entiché ». L'idée qu'on puisse être démocrate sans être libéral en est ainsi devenue presque inconvenante. Faut-il rappeler que Guizot ou B. Constant étaient tout sauf des démocrates et que, de façon générale, en France, le libéralisme se situe traditionnellement à droite ?

*Démocratie*, tout comme *gouvernement représentatif*, n'appartient pas au vocabulaire de Comte mais cela ne signifie pas que celui qui se flattait d'être resté constamment républicain n'ait rien à nous dire sur la crise que nous traversons. Comte a commencé par être libéral, par étudier l'économie, et c'est la découverte des limites de ce point de vue qui l'a conduit à élaborer la politique positive. En d'autres termes, on peut lire la politique positive comme visant à remédier aux impasses auxquelles conduit un libéralisme mal entendu. Grand lecteur des lumières écossaises, Comte avait clairement reconnu, comme les économistes, l'existence d'un ordre spontané des sociétés humaines. C'est même le premier terme de la devise des positivistes, *ordre et progrès*, et l'objet de la première composante de la sociologie, la statique. Mais cet ordre spontané n'a rien de parfait ; il nous appartient d'en corriger les dysfonctionnements et d'intervenir dans le cours des événements pour substituer, à cet ordre naturel, un ordre artificiel plus conforme à nos besoins. C'est dire que la politique positive a été explicitement conçue pour nous aider à surmonter les crises :

« Dans l'organisme social, en vertu de sa complication supérieure, les maladies et les crises sont nécessairement encore plus inévitables, à beaucoup d'égards, que dans l'organisme individuel. [... Un des buts de la science sociale est de] concourir à adoucir et surtout à abrégier les crises [... étant entendu qu'] ici, comme ailleurs, et même plus qu'ailleurs, il ne s'agit point de gouverner les phénomènes, mais seulement d'en modifier le développement spontané ; ce qui exige évidemment qu'on en connaisse préalablement les lois réelles » (C, 48<sup>e</sup> l., p. 188).

Pour le comprendre, il convient dans un premier temps d'en rappeler les principes : une fois posé qu'une politique positive doit s'appuyer sur la science sociale, il apparaît que ce sont les idées qui gouvernent le monde, et qu'il n'y a pas de société sans gouvernement.

Comte, comme Tocqueville, a reconnu que la pensée politique doit désormais se placer au point de vue sociologique mais, à la différence de ce dernier, il a pris le temps d'explicitement cette décision méthodologique. La sociologie, chez l'auteur du *Cours*, jouit d'un double statut. C'est une science comme les autres, qui étudie les faits sociaux comme la biologie étudie le vivant ; mais, en tant que science finale, elle inclut toutes celles qui la précèdent dans l'échelle encyclopédique et à ce titre elle se substitue à la philosophie<sup>13</sup>. Si l'on tient compte en outre du lien existant entre théorie et pratique, entre science et art, les conséquences pour la politique sont immédiates : art de gouverner, la politique s'appuie sur la science sociale comme l'art médical sur la science biologique. Pour mettre en valeur ce lien, Comte a forgé le mot *sociocratie*, qu'on peut considérer comme la transposition d'une certaine idée de la démocratie<sup>14</sup>.

L'ensemble de la politique positive découle alors du constat « que les idées gouvernent et bouleversent le monde, ou, en d'autres termes, que tout le mécanisme social repose finalement sur les opinions » (C, 1<sup>e</sup> l., p. 38). En conséquence, c'est jusqu'au monde des idées qu'il faut remonter si l'on veut comprendre la crise actuelle, car c'est là qu'elle prend sa source<sup>15</sup>. A chacun des trois états qui

---

<sup>13</sup> Voir M. Bourdeau, « L'idée de point de vue sociologique », *Cahiers internationaux de sociologie*, CXVII, (n°1), p. 225-238.

<sup>14</sup> A la différence de *sociologie*, ou *altruisme*, mots forgés par Comte, *sociocratie* n'est pas entré dans la langue. Il désigne chez lui un état normal, à venir, décrit S IV, au chapitre quatre. *Normal*, ici, est à comprendre en opposition au pathologique, car il existe une pathologie sociale ; en ce sens, le normal est autant descriptif que normatif. La caractéristique principale de la sociocratie est la séparation des pouvoirs temporel et spirituel, qui conduira à instaurer la religion de l'Humanité (sociolâtrie). Sur les difficultés posées par la notion de pouvoir spirituel, voir M. Bourdeau, « Pouvoir spirituel et formation de croyances » (*Commentaire* n°136, hiver 2011-2012, p. 1095-1102) et « Société politique et société religieuse », à paraître dans la même revue.

<sup>15</sup> A sa façon, Hayek ne pense pas autrement. Dans « Les intellectuels et le socialisme » il explique que si, dans l'immédiate après guerre, le socialisme l'emportait, c'est parce qu'il avait gagné à l'époque la bataille des idées : les intellectuels étaient massivement gagnés à sa cause et, par leur intermédiaire, l'opinion publique. On oublie trop facilement que le raz de marée libéral qui a déferlé sur la planète après 1980 est fruit d'un long travail sur le front théorique commencé en 1945 avec la création de la Société du Mont Pèlerin, dont le but était de gagner la bataille de l'opinion et pour cela de convaincre les « second hand dealers of ideas » de parler en faveur du libéralisme. Sur l'histoire de la Société du Mont Pèlerin, voir par exemple Ph. Mirowski et D. Plewe (eds.) : *The Road from Mont*

scandent chez Comte la marche de l'humanité correspond une forme de pensée politique. C'est ainsi qu'il existe une politique théologique (à la fin du Grand Siècle, Bossuet pouvait encore écrire une *Politique tirée de l'Écriture sainte*), une politique métaphysique, par où Comte entend la philosophie politique classique, de Hobbes à Rousseau, et une politique positive. Si cette dernière est toujours aussi impopulaire, aussi subversive, c'est qu'elle est résolument anti moderne et s'inscrit en faux contre certaines des convictions auxquelles nous tenons le plus, comme le prouvent les deux axiomes sur lesquels elle repose : « il n'existe point de société sans gouvernement », « aucune société ne peut subsister et se développer sans un sacerdoce quelconque » (*Cat.*, p. 205-206).

Encore que l'actualité inviterait à revisiter le lien établi par le second entre politique et religion, il faudra ici s'en tenir au premier. Développée on ne peut plus clairement dès les écrits de jeunesse, l'idée que gouvernement et société sont deux concepts corrélatifs s'appuie sur une analyse de la division du travail entendue en un sens élargi qui sera encore celui de Durkheim. Si celle-ci est en effet la condition *sine qua non* du progrès, elle produit aussi des effets pervers :

« d'une part, l'esprit s'aiguise, de l'autre, il s'amincit ; et, de même, ce que la sociabilité gagne en étendue, elle le perd en énergie [...] De là la nécessité absolue d'une action continue [...] ayant pour destination spéciale de replacer constamment au point de vue général des esprits toujours disposés par eux-mêmes à la divergence, et de faire rentrer dans la ligne de l'intérêt commun des activités qui tendent sans cesse à s'en écarter » ; ce que Comte, quelque trente ans plus tard, résumera ainsi : « contenir leurs divergences et développer leurs convergences »<sup>16</sup>.

Pour bien mesurer la portée de cette théorie du gouvernement, il convient de voir qu'elle s'oppose directement à une composante centrale de la pensée libérale, très bien décrite par Elie Halévy lorsqu'il remarquait qu'a surgi en Angleterre

« une conception nouvelle et très paradoxale, semble-t-il, de la société et du gouvernement. La meilleure société est celle qui se fonde sur un sentiment de défiance permanente des gouvernés à l'égard des gouvernants, qui met ceux-là en état d'insurrection organisée contre ceux-ci, qui vise non à aider le gouvernement à gouverner, mais au contraire à l'empêcher autant que possible de gouverner ». Si maintenant l'on passe de la politique à l'économie, la conclusion est la même :

« L'idéal des économistes est une société sans gouvernement, ou du moins dans laquelle les fonctions gouvernementales se réduisent à assurer le respect des contrats librement conclus entre les individus. Ces deux conceptions du libéralisme sont visiblement apparentées l'une à l'autre, puisqu'elles reposent sur un même sentiment d'hostilité à l'égard de l'idée gouvernementale »<sup>17</sup>.

#### Politique positive et démocratie

La théorie de la démocratie met bien en relief ce que la politique positive peut avoir d'avoir de profondément antimoderne. « Depuis trente ans que je tiens la plume philosophique, j'ai toujours présenté la souveraineté du peuple comme une mystification oppressive, et l'égalité comme un ignoble mensonge »<sup>18</sup>. Ce genre de déclaration péremptoire n'est pas fait pour attirer à son auteur les faveurs de nos contemporains et il n'y a pas lieu de s'étonner si ceux préfèrent ignorer la politique positive. C'est pourtant dommage, car ces positions s'appuient sur des analyses qu'on ne peut écarter d'un revers de main et qui, bien souvent, en atténuent la portée polémique.

---

*Pèlerin, The Making of the Neoliberal Thought Collective*, Cambridge (USA), Harvard University Press, 2009.

<sup>16</sup> Respectivement, *CPS*, p. 381-382 et *Cat.*, p. 205 ; voir encore *C*, 50<sup>e</sup> l., p. 266-270.

<sup>17</sup> Elie Halévy, *Grandeur, décadence, persistance du libéralisme en Angleterre*, dans *Inventaires. La crise sociale et les idéologies nationales*, Paris, Alcan, 1936, p. 5-8.

<sup>18</sup> Au Général Bonet, 1<sup>er</sup> déc. 1851 ; *CG VI*, p. 191. A ces deux cibles, il conviendrait d'ajouter la critique des droits de l'homme. A l'individualisme qui s'y exprime, il opposait que « l'homme proprement dit n'est, au fond qu'une pure abstraction ; il n'y a de réel que l'humanité » (*C*, 58<sup>e</sup> l., p. 715 ; cf. *DP*, p. 357). Dans ce cas encore, il convient toutefois de relativiser la critique. Refuser à l'individu d'autre droit que celui de faire son devoir, ce n'est pas le livrer à l'arbitraire : « Les justes garanties individuelles résultent seulement de cette universelle réciprocité d'obligations, qui reproduit l'équivalent moral des droits antérieurs, sans offrir leurs graves dangers politiques » (*DP*, p. 385-86) ; et c'est pour prendre en compte l'existence individuelle qu'il faudra, en 1852, ajouter à la sociologie une septième science, la morale.



*La souveraineté populaire.* Historiquement, Comte marque un point. Les deux grands principes de la politique des peuples, la souveraineté populaire et la liberté de conscience, nous dit-il dès 1822, sont apparus comme des moyens de combattre les deux principes théologiques hérités du Moyen Age : la monarchie de droit divin d'un côté, l'autorité spirituelle du clergé de l'autre. Cela signifie pour Comte, et c'est un point qu'on continue à lui refuser, qu'avec la révolution et la destruction de l'ancien régime, ils ont atteint leur but. Mais des armes de guerre ne sauraient se transformer en instrument de construction et il faut développer de nouvelles conceptions<sup>19</sup>. Cela veut dire aussi que la question de la souveraineté populaire relève de ce qu'il appelle la politique métaphysique, par où il faut entendre qu'elle nous engage dans des débats sans fin sur ce que serait le véritable fondement du pouvoir, sur son origine. Or il n'y a pas d'enseignement plus constant chez Comte, en cela très pragmatique, que ce qui importe, ce n'est pas tant l'origine du pouvoir, que la façon dont il est exercé.

Cette critique de la souveraineté populaire demande à être doublement relativisée. Tout d'abord, selon un procédé général bien décrit par Lévy-Bruhl<sup>20</sup>, il est possible de dégager comme un noyau positif de cette doctrine métaphysique. « Sans admettre le dogme métaphysique de la souveraineté populaire, le positivisme s'approprie tout ce qu'il renferme de vraiment salubre », que ce soit le fait de « proclamer au nom de la masse sociale, les décisions spéciales dont tous les citoyens peuvent ordinairement apprécier assez les motifs essentiels, et qui intéressent directement l'existence pratique de toute la communauté » ou encore « l'obligation fondamentale de diriger toute l'existence sociale vers le bien commun, doublement relatif, d'ordinaire, à la masse prolétaire, soit en vertu de son immense supériorité numérique, soit surtout d'après les difficultés propres à sa destinée naturelle, qui exige une sollicitude artificielle, peu nécessaire ailleurs »<sup>21</sup>.

De plus, la critique de la souveraineté populaire vise avant tout l'idée de souveraineté ; elle ne procède en aucune façon d'une indifférence à ce qui touche au peuple. Bien au contraire, « un pouvoir spirituel quelconque doit être, par sa nature, essentiellement populaire, puisque [...] son devoir le plus étendu se rapporte à la constante protection des classes les plus nombreuses, habituellement plus exposées à l'oppression » (C, 57<sup>e</sup> l., p. 680). Le pouvoir appartient aux puissants ; mais cette tautologie ne vaut que du pouvoir temporel, alors que la politique positive est avant tout un plaidoyer pour le rétablissement d'un pouvoir spirituel, autre marque de son caractère profondément antimoderne.

Un rôle de premier plan est ainsi accordé au peuple dans la politique positive. Celle-ci vise en effet à instaurer « l'empire de l'opinion publique »<sup>22</sup> : en tant que publique, l'opinion émane du peuple ; en tant qu'opinion, elle relève du pouvoir spirituel. Pour remplir la fonction qui lui est assignée, encore faut-il que l'opinion publique soit une opinion éclairée, ce qui est garanti par l'étroite association existant entre peuple et pouvoir spirituel. La principale attribution de celui-ci est l'éducation, laquelle a pour fin première non la formation professionnelle mais la formation d'une opinion publique éclairée.

*L'égalité.* Sur la question de l'égalité, en revanche, aucune conciliation n'est possible. La notion, c'est bien connu, se décline de multiples façons. Il ne s'agit pas de nier que chacun porte en lui la forme de l'humaine condition et la théorie positive de la nature humaine reconnaît à chacun une égale dignité ; mais, pour le reste, dans la nature comme dans la société, c'est l'inégalité qui est la règle. La critique des niveleurs est donc sans appel. Comme pour la théorie du gouvernement, il faut partir de la division du travail. Dans le monde du travail, il y a différentes fonctions : le manoeuvre, le contremaître, le chef de chantier, le commanditaire ou donneur d'ordre. Il y a des supérieurs et des subordonnés et, sauf à abolir la division du travail, on voit mal comment il pourrait en être autrement. Ce n'est pas le monde de l'égalité. L'analyse de la société dans son ensemble se faisant chez Comte à

---

<sup>19</sup> Bergson allait dans le même sens quand il constatait : « Chacune des phrases de la Déclaration des droits de l'homme est un défi jeté à un abus [...] Les formules démocratiques, énoncées d'abord dans une pensée de protestation, se sont ressenties de leur origine. On les trouve commodes pour empêcher, pour rejeter, pour renverser ; il est moins facile d'en tirer une indication positive de ce qu'il faut faire » (*Les deux sources de la morale et de la religion* ; Paris, PUF, 2008, p. 301).

<sup>20</sup> L. Lévy-Bruhl, *La philosophie d'Auguste Comte* ; Paris, Alcan, 1901, p. 408-409.

<sup>21</sup> *DP*, p. 169-171.

<sup>22</sup> Cf. D. Reynié, « L'opinion publique organique, Auguste Comte et la vraie théorie de l'opinion publique », *Archives de philosophie*, 70-1 (printemps 2007), p. 95-114.

partir de la division du travail, la critique de l'égalité occupe donc une place centrale dans la statique sociale ou théorie de l'ordre, et s'appuie sur une théorie de la classification.

Les nombres sont dit ordinaux quand ils servent à établir un ordre : il y a un premier, un deuxième ; pour ce faire, on compare les deux éléments : l'un est-il plus grand, plus petit que l'autre ?  $x$  est-il supérieur, égal ou inférieur à  $y$  ? De plus, bien souvent, classer ne consiste pas seulement à former des classes, mais aussi à les ordonner, — que l'on pense au classement d'un paquet de copies, ou d'une bibliothèque. La classification sociale comporte ces deux aspects et, signe de l'importance qu'il lui accorde, Comte y est revenu à plusieurs reprises<sup>23</sup>. Ce travail de classement résume en effet à ses yeux l'ensemble des attributions du pouvoir spirituel<sup>24</sup>, ce qui en fait une des pièces maîtresses de la politique positive. C'en est sans doute aussi l'un des aspects les plus antimodernes, puisqu'elle réduit à néant le programme des niveleurs. La classification produit une hiérarchie, avec des supérieurs et des inférieurs, ou mieux des subordonnés.

S'il est donc vrai que la statique consacre les inégalités sociales, il est absolument essentiel de voir qu'elle ne s'en tient pas là et qu'elle offre non pas un seul classement mais deux : la classification concrète des offices, et la classification abstraite des individus ou mieux des mérites, la seconde étant destinée à corriger, ou plutôt à tenter de corriger, les imperfections de la première.

A proprement parler le classement concret est le seul qui appartienne à la sociologie, l'autre relevant, lui, de la politique. Il n'est en quelque sorte que l'organigramme de la division du travail. Ce qu'on classe, ce sont les « offices », autrement dit les fonctions, et plus précisément les seules fonctions spéciales, celles qui assignent à chacun une place dans la société. La classification se conforme au principe universel de la classification, qui nous enjoint de procéder du plus général au moins général, étant entendu que la dignité décroissante ainsi obtenue varie en raison inverse de l'indépendance. Bien plus, cette classification sociale prolonge la classification naturelle : de sorte qu'il n'y a, en fin de compte, qu'une seule série allant depuis les plus élémentaires des êtres vivants jusqu'au sommet de la hiérarchie sociale. Il n'y a pas de sens à prétendre abolir les liens de subordination ainsi établis, sauf à détruire la société. Et contre ceux qui le dénonceraient comme injuste, Comte prend soin d'indiquer que tout le monde y est traité de la même façon, en ce sens que chaque office commande au suivant en vertu du principe qui lui demande d'obéir au précédent.

Si, considéré comme une détermination des différentes fonctions de l'organisme social, il n'y a rien à objecter au classement concret, l'absence possible d'harmonie entre fonction et fonctionnaire n'en pose pas moins un grave problème. Un « sage nivellement »<sup>25</sup> est donc indispensable. La meilleure solution consisterait à faire en sorte que chaque fonction soit exercée par celui qui en est le plus capable et que chacun soit à sa place. Telle est une des fonctions de l'éducation. Mais l'entreprise se heurte à des difficultés insurmontables, à commencer par le fait que « la plupart des hommes ne sauraient avoir, en réalité, de vocations déterminées, et que, en même temps, la plupart des fonctions sociales n'en exigent pas » (C, 57<sup>e</sup> l., p. 680 ; cf. S II, p. 329). Comte en vient donc à adopter sur ce point une position pragmatique, qui s'accommode assez bien d'un certain conservatisme : dans bien des cas, le mieux est de ne pas intervenir, notre intervention risquant non d'améliorer mais au contraire d'empirer la situation. D'où la nécessité d'un second classement, dit abstrait, portant sur les individus et leur mérite, indépendamment des fonctions qu'ils occupent dans la société : Saint Bernard y est supérieur au Pape, alors qu'il lui est subordonné dans la hiérarchie ecclésiastique. C'est ce dernier classement, — fort différent du premier, mérite et puissance étant souvent en raison inverse l'une de l'autre —, qui est donné comme la tâche la plus caractéristique, mais aussi la plus difficile du pouvoir spirituel, juger ainsi des hommes exigeant de percer une « triple écorce ».

Une comparaison avec Tocqueville aidera à préciser le jugement porté par Comte sur l'égalité. Chez ceux qu'il appelle révolutionnaires, il distingue, lui aussi, deux tendances, privilégiant l'une la liberté, l'autre l'égalité. Elles sont incompatibles puisque « le nivellement exige la compression permanente des supériorités quelconques, tandis que le libre essor développe l'inégalité » (*Appel*, p. 97) Tant qu'il ne s'agissait que de détruire, cette incompatibilité pouvait passer inaperçue ; mais tel

---

<sup>23</sup> La 57<sup>e</sup> leçon contient un long exposé (p. 571-598), annoncé dans la 56<sup>e</sup> (p. 485), et qui demande à être comparé à celui de S II, p. 310-335 ; il en est encore brièvement question dans le *DP*, p. 194 et 358-60.

<sup>24</sup> S II, p. 310-311 et 332 ; cf. la lettre à Madame Veuve Robinet du 5 février 1852, CG VI, p. 232.

<sup>25</sup> S II p. 329 ; expression remarquable, qui corrige la critique répétée des niveleurs.

n'est plus le cas quand il s'agit de construire. Aussi, « la saine politique doit aujourd'hui manifester et développer cette distinction, en accueillant les vrais libéraux et en repoussant les purs niveleurs »<sup>26</sup>. La différence n'en est que plus significative. La théorie du classement social qui accompagne ici la critique de l'égalité s'achève par une réflexion sur la nature des relations de subordination dont on ne voit pas d'équivalent chez l'aristocrate normand. Le positivisme « ennoblit l'obéissance et consolide le commandement »<sup>27</sup>; Comte va même jusqu'à décrire la soumission comme « moralement supérieure à la révolte » et comme « la principale source de notre vraie grandeur »<sup>28</sup>.

Au vu de cette attention accordée aux rapports de commandement et d'obéissance, il est facile de faire de Comte un partisan de l'autoritarisme. Il ne se faisait pourtant pas d'illusion sur « les instincts de commandement, que la plupart des ambitieux voudraient ériger en dévouement au bien public » (*S II*, p. 296-297); et regrettait « notre involontaire tendance à commander quand il faudrait persuader ou convaincre » (*S II*, p. 420). Surtout, ce serait une grave erreur que d'y voir une invitation à la passivité. Le noyau positif de la souveraineté populaire inclut un droit à l'insurrection (*DP*, p. 169). Plus encore, c'est toute la philosophie de Comte qui est un appel à une intervention active sur les phénomènes. Après Vauvenargues, il estimait que « le monde est ce qu'il doit être pour un être actif, c'est-à-dire fertile en obstacles » (*C*, 22<sup>e</sup> l., p. 361). Mais notre pouvoir repose sur la dialectique du commandement et de l'obéissance bien décrite par Bacon : on ne commande à la nature qu'en lui obéissant. Si la valeur positive ainsi donnée à la soumission a des accents stoïciens, elle est aussi présentée comme la meilleure garantie contre l'arbitraire : « On peut regretter que l'ordre universel ne soit pas davantage accessible à l'intervention humaine. Mais la vraie sagesse interdit de souhaiter qu'il devînt, sous aucun aspect, indéfiniment modifiable » (*S IV*, p. 39).

Ces explications n'enlèvent pas grand-chose au caractère antimoderne de la politique positive, mais il est permis de se demander s'il n'est pas regrettable qu'une réflexion sur ce type de rapports sociaux ait été évacuée. Refuser de considérer les rapports de subordination, alors pourtant qu'ils sont constitutifs de la vie sociale, ne peut mener qu'au désastre. Quelle que soit leur importance, ce serait toutefois une erreur que de chercher dans cette incessante quête de l'égalité la cause principale de nos actuels embarras. Il y a toute raison de penser que cette crise de la démocratie dont on nous parle tant est le reflet d'une crise qui touche d'abord la société; avec la question : comment se fait-il que ce qui est avant tout un problème social soit décrit comme une crise de la démocratie? Ce qui a été dit de la politique positive peut aider à répondre à cette question. Ainsi, poser en axiome qu'il n'y a pas de société sans gouvernement, c'est rappeler la responsabilité de ceux qui nous gouvernent. Ils sont là pour gouverner, c'est-à-dire guider, la société, pour résoudre les problèmes auxquels elle se trouve confrontée et, en l'absence de solution, il est normal qu'ils soient les premiers mis en cause. Si maintenant on cherche à expliquer cette incapacité, la politique positive nous fournit encore un élément de réponse : la crise de la démocratie a son origine dans le monde des idées, en l'occurrence dans la doctrine libérale dont la plupart de nos gouvernants se réclament depuis plusieurs dizaines d'années et pour qui le gouvernement, loin de nous apporter des solutions, constitue au contraire le problème. Comment un gouvernement qui a ainsi abdiqué devant le marché pourrait-il résoudre les problèmes posés par le marché?

Reconnaître dans Comte un penseur politique à part entière, ce qui n'est toujours pas le cas, ce n'est pas lui demander des recettes, mais des idées. Il nous invite à voir la réalité sociale sous un jour autre que celui auquel nous sommes habitués; d'où ce caractère si antimoderne qui choque tant d'entre nous mais qui inversement peut constituer cet antidote dont nous avons besoin pour contrer un libéralisme dont les insuffisances deviennent de plus en plus patentes. Ainsi, Comte nous invite à penser en terme de concours cet alpha et oméga du libéralisme actuel qu'est la concurrence. Les deux notions ont un noyau commun : il s'agit d'une course à laquelle participent plusieurs coureurs. Mais dans la concurrence, les coureurs sont des rivaux et la règle est *chacun pour soi*, alors que dans le concours, les efforts convergent vers un but commun. De même pour l'égalité. Il ne s'agit bien sûr pas de renoncer à lutter contre ce que certaines inégalités peuvent avoir de scandaleux et d'inadmissible,

---

<sup>26</sup> *Appel*, p. 98. Comte rattache cette recherche de l'égalité à une tendance vers la domination :

« Radicalement insurgés contre les riches, les pauvres veulent, à leur tour, dominer » (*S IV*, p. 326).

<sup>27</sup> *Cat.*, p. 246; cf. *S II*, p. 194 : « consacrer et régler le commandement et l'obéissance ».

<sup>28</sup> Respectivement *S II*, p. 400 et *IV*, p. 38.

mais de porter un autre regard sur l'inégalité, de cesser de la penser comme systématiquement injuste et d'apprendre à la place à distinguer les inégalités qui sont injustes et qu'il faut combattre, et celles qui sont nécessaires au bon fonctionnement de la société.